



PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RESULTATS DU QUESTIONNAIRE

Le décret n°2011-1474 du 10 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents permet aux employeurs qui le souhaitent de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de ces agents quel que soit leur statut.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde envisage de lancer une consultation sur la Protection Sociale Complémentaire afin de mettre en place une convention de participation pour les risques santé et prévoyance.

Un questionnaire permettant de connaître l'existant sur le territoire de la Gironde et le besoin des collectivités sur la protection sociale complémentaire a été diffusé auprès des collectivités.

HISTORIQUE DE LA CONSULTATION

Le questionnaire a été envoyé aux collectivités le 13 avril 2018, une relance a été effectuée le 25 avril 2018.

L'enquête a été clôturée le 02 mai 2018.

934 invitations ont été envoyées

507 collectivités ont répondu soit **54.28 %**

349 collectivités ont complétés le questionnaire intégralement soit **37.5 %**

LES RESULTATS SUR LES REPONSES

Les résultats issus des **507 réponses** sont les suivants :

16 % des collectivités participent actuellement à la protection sociale complémentaire au titre de la santé dont 95 % en labellisation

29 % des collectivités participent actuellement à la protection sociale complémentaire au titre de la prévoyance dont 78 % en labellisation

46 % des collectivités souhaiteraient donner mandat au Centre de Gestion pour la mise en œuvre d'une convention de participation protection sociale complémentaire santé et/ou prévoyance.

NB AGENTS CONCERNES MANDAT SANTE				
CNR	F IRCANTEC	CDD PUBLIC	CDD PRIVE	RETRAITE
4961	381	1266	258	231

NB AGENTS CONCERNES MANDAT PREVOYANCE				
CNR	F IRCANTEC	CDD PUBLIC	CDD PRIVE	RETRAITE
5003	407	1192	275	237

Les motifs des réponses incomplètes permettent tout de même l'exploitation des données, il s'agit notamment d'un défaut d'identification (nom, courriel, ...)

ANALYSE ET EXPLOITATION DES RESULTATS

Environ 235 collectivités seraient intéressées pour donner mandat au CDG, dont 23 collectivités de plus de 50 agents.

A partir de ces éléments et de l'attente exprimée (59 % des collectivités ayant complété l'intégralité du questionnaire seraient intéressées pour donner mandat au CDG), le conseil d'administration du Centre de Gestion a délibéré en date du 31 mai 2018 pour autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour les risques santé et/ou prévoyance pour les collectivités qui auront délibéré pour donner mandat à cette fin.

L'objectif est de pouvoir mettre en place la Protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation au sein des collectivités dès le 1^{er} janvier 2020.

Une communication régulière de l'avancée de la procédure sera réalisée à l'attention de l'ensemble des collectivités.

